

RÈGLEMENT 01-277-26

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT D'URBANISME DE  
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-  
MONT-ROYAL AFIN DE FUSIONNER  
LES ZONES 0440 ET 0404 À MÊME LA  
ZONE 0446

---

À LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2006, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

**1.** Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié par la fusion des zones 0440 et 0404 à même la zone 0446 et, à cet effet, l'annexe A de ce règlement, intitulée « PLANS », est modifiée par :

- 1<sup>o</sup> le remplacement du plan intitulé « PLAN DES USAGES PRESCRITS » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 1 – PLAN « USAGES »;
- 2<sup>o</sup> le remplacement du plan intitulé « PLAN DES ZONES » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 2 – PLAN « ZONES »;

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

ANNEXE 1 – PLAN « USAGES »

ANNEXE 2 – PLAN « ZONES »

---

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

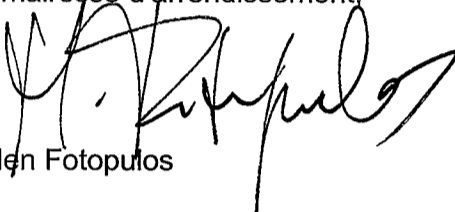
Avis de motion	5 septembre 2006
Résolution d'adoption	6 novembre 2006
Certificat de conformité	21 janvier 2007
Publication complétée	
Entrée en vigueur	21 décembre 2006

Le secrétaire d'arrondissement,



Marc Chiasson

La mairesse d'arrondissement,



Helen Fotopulos